

2025-026

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE PUBLICITE  
ET DE MISE EN CONCURRENCE  
POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION  
D'UN RESEAU DE CHALEUR**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quatorze mars 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

**Présents :**

Mesdames Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUISSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Rose PAVIET, Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

**Excusées :**

Mesdames Michèle BARRIOZ (pouvoir à Brigitte BETRANCOURT), Sylvie FONDARD (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

**Absent :**

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

La Communauté de communes Les Versants d'Aime souhaite réaliser un réseau de chaleur, afin d'alimenter les bâtiments du « Cali'son » - Ecole de Musique, Théâtre et Danse, propriété de la Communauté de Communes.

À cette occasion, l'OPAC de Savoie a déclaré son intérêt et sa volonté de voir le chauffage urbain se développer à minima sur les bâtiments nommés « Le Poëncet », l'OPAC « Quartier de la Fortune », l'OPAC « La Croix d'Aime » ainsi que l'EHPAD « La Maison du Soleil », propriété de l'OPAC et exploité par le CIAS des Versants d'Aime, au profit de leurs habitants et des entreprises y étant installées.

Par ailleurs, le bâtiment de l'Ehpad « La Maison du Soleil », établissement de 40 lits à usage tertiaire, est soumis aux obligations du Décret Tertiaire, qui impose des réductions progressives des consommations énergétiques dès 2030 (-40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050).

Cet établissement énergivore créé en 2007 et fonctionnant de manière ininterrompue fait face à des contraintes budgétaires strictes. Le raccordement à un réseau de chaleur permettrait une meilleure prévisibilité des dépenses énergétiques et limiterait les risques liés à l'augmentation des prix des énergies fossiles, tout en respectant les obligations réglementaires liées au développement durable.

Dans cet esprit et sur la base des arguments développés ci-dessus, le CIAS des Versants d'Aime, gestionnaire de l'EHPAD, est donc prioritairement concerné par la réussite du projet de réseau de chaleur, car il représente un enjeu essentiel tant pour l'établissement que pour les résidents. C'est pour ces raisons que le CIAS des Versants d'Aime porte financièrement l'étude de ce projet.

Les objectifs poursuivis par l'étude sont de remplacer les chaudières fioul pour deux des bâtiments (Ecole de musique et EHPAD), se conformer aux objectifs du décret tertiaire pour l'EHPAD et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments locatifs de l'OPAC, trop énergivores.

Un objectif de diminution des factures énergétiques est également recherché pour ces différents bâtiments dans l'objectif d'intérêt général.

L'ensemble des bâtiments se localisent sur la commune d'Aime-La-Plagne.

Afin de préparer le marché lié à ce projet, le CIAS des Versants d'Aime demande une subvention pour une mission d'accompagnement pour la mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur, auprès du syndicat départemental d'Energie de la Savoie (SDES), dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable.

Le montant global de l'étude pour la partie subventionnable est de 10 390 € HT.

Une demande de subvention peut être faite auprès du syndicat départemental d'Energie de la Savoie (SDES) pour le financement de l'étude jusqu'à 70%.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de commune Les Versants d'Aime 2025-030 de « modification de l'intérêt communautaire », inscrivant la « création, l'aménagement, l'entretien et de la gestion du réseau de chaleur sur la commune d'Aime-La-Plagne », au titre des compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement ».

APPROUVE le projet de construction du réseau de chaleur pour alimenter des bâtiments de la COVA et de l'OPAC Savoie dans l'objectif d'intérêt général, sur la commune d'Aime-La-Plagne.

APPROUVE le coût de l'étude, pour la mission d'accompagnement pour la mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour un montant de 10 390 € HT sur la partie subventionnable.

DEMANDE une subvention pour la mission d'accompagnement au Syndicat d'Énergie de la Savoie dans le cadre des subventions mobilisables du contrat de chaleur renouvelable,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 du CIAS des Versants d'Aime,

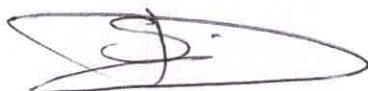
AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 27 MARS 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

**C.I.A.S.**

LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

